

FICHE 4

Demande de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle au titre d'une ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (autre que d'enseignement ou de recherche)

Pièces à fournir, à vérifier avant validation

 Activité professionnelle (hors enseignement ou recherche)	
Vérifier la durée de l'activité demandée : au moins 3 ans d'activité professionnelle effective au 1 ^{er} janvier de l'année d'enregistrement de la candidature à la procédure de qualification (soit au 1^{er} janvier 2026).	
Fournir des pièces justificatives permettant d'établir la durée de l'activité professionnelle et la quotité de travail . Exemple : les attestations de l'employeur comportant les dates de début et de fin ainsi que la quotité de travail ou des pièces justificatives (contrats de travail et bulletins de salaire) permettant de justifier d'une activité professionnelle sur la durée mentionnée ci-dessus.	
Vérifier qu'il ne s'agit pas d'activités d'enseignant ou de chercheur dans des établissements publics à caractère scientifique et technologique car ces activités ne sont pas prises en compte .	
Fournir une traduction en français certifiée conforme sur l'honneur (et comportant votre signature) si un document est rédigé en tout ou partie en langue étrangère .	

 Curriculum Vitae	
Vérifier que le CV , sans limitation de pages, présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et les autres responsabilités collectives. Il mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications .	

 Travaux, ouvrages et articles	
Fournir au moins un travail, ouvrage ou article (3 maximum) . ATTENTION : ce ne doit être ni une liste de travaux, ni un extrait ou un résumé du document, ni un lien hypertexte vers le document considéré.	
Fournir, si la section le demande , un résumé en français de chacun des travaux, ouvrages ou articles rédigés en langue étrangère.	

 Pièces complémentaires	
Fournir les pièces complémentaires demandées par la section et qui figurent dans le tableau des pièces complémentaires publié sur le portail Galaxie.	



A NOTER :

L'ensemble des pièces doit être transmis impérativement au plus tard le **11 décembre 2026** (16 heures, heure de Paris).
Vous êtes invité(e) à vous reporter aux critères d'examen des dossiers de qualification mis en ligne par les sections du CNU à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>